

L'honorable M. WILLOUGHBY: Le texte de l'article 43 porte: "produits naturels de même classe ou de même sorte que ceux de provenance canadienne".

L'honorable M. FORKE: Que mon honorable ami m'excuse: je crois qu'on énumère douze ou quatorze articles.

L'honorable M. WILLOUGHBY: On - en énumère un certain nombre, je le sais. On a prétendu que le nouveau tarif causera l'instabilité du commerce, mais je crois cette conclusion sans fondement. Peut-être faudra-t-il modifier cette mesure à la prochaine session, à cause de circonstances imprévues. Toutefois, cela pourrait arriver quelle que fût la nature des changements actuels.

L'honorable M. MacARTHUR: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question? Quand le percepteur d'un poste de douanes aura accepté la déclaration d'un importateur, considérera-t-on cette décision comme une évaluation finale des marchandises, en vertu de la loi actuelle?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Si j'ai bien saisi, notre honorable collègue a dit qu'elle ne serait pas finale.

L'honorable M. MacARTHUR: Je parlais de l'ancien régime douanier.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je suppose que rien n'est changé à cet égard. Les mêmes ennuis qu'autrefois peuvent se produire encore sous le régime de la nouvelle loi.

Le très honorable représentant d'Eganville (M. Graham) a dit que la nouvelle mesure peut favoriser les fabricants et les marchands d'automobiles aux dépens des établissements moins considérables. Je ne possède pas les connaissances techniques voulues pour contredire ou appuyer cette affirmation. En tout cas, on prévoit, comme lui-même l'a indiqué, une accélération de la fabrication des autos, au Canada. Mon très honorable ami a aussi parlé de la Lake Superior Corporation et de M. F.-H. Clergue. Je me rappelle à ce sujet avoir assisté à une réunion du Board of Trade de Toronto, où je demeurais, à l'époque où l'on considérait M. Clergue comme l'un des hommes les plus importants du Canada: cela semble éloigné d'un siècle. Mais on s'aperçut qu'il était un rêveur. Je sais que l'une de ses entreprises a subi une ruine complète et que le gouvernement ontarien, si ma mémoire ne me fait défaut, a dû venir à la rescousse pour protéger le public. Nous espérons voir prospérer la sidérurgie canadienne, car notre pays possède des ressources immenses à cet égard. Un membre de notre groupe a parlé de la possibilité de découvrir des dépôts de

L'honorable M. FORKE.

matière première aux environ de Churchill. Je pense même qu'on y a déjà trouvé de la houille et du fer et je suis d'avis qu'on pourra y aménager des sources d'énergie hydraulique à bon compte.

Quant aux échanges avec la Grande-Bretagne, je me place au point de vue canadien, ce que j'ai toujours fait encore que je me tienne pour un impérialiste, et c'est celui du chef de mon parti, le premier ministre du Canada. A mon sens, notre gouvernement doit d'abord songer aux habitants du pays. Nous devons commercer avec les autres parties de l'Empire, si possible; sinon, nos échanges doivent prendre une autre direction. Nous devrions être en mesure de négocier avec l'Angleterre, de lui accorder des adoucissements douaniers sur certains de ses produits en échange d'un traitement de faveur consenti chez elle à certaines de nos marchandises. Tous les dominions peuvent, s'ils le désirent, faire des affaires de la même façon avec elle, par le moyen d'un tarif de préférence. Comme on ne l'ignore pas, l'Angleterre peut fabriquer certains articles à meilleur compte que le Canada. Certains de nos concitoyens croient qu'il est préférable d'acheter un article au plus bas prix possible, mais je ne partage pas cet avis. Je m'oppose au dumping. A mon sens, nous devons protéger nos gens contre la concurrence déloyale résultant de la rémunération modique de la main-d'œuvre de certains pays et de l'existence en ces contrées de conditions de vie inconnues ici. Nous voulons placer nos ouvriers sur un pied d'égalité avec les autres— nous ne voulons pas la protection proprement dite—afin de pouvoir créer certaines fabrications pour lesquelles nous possédons des avantages naturels, particuliers. Le Canada agit sagement en protégeant son marché intérieur autant qu'il le peut. Je ne crois pas devoir excuser une doctrine protectionniste ainsi conçue.

L'honorable ROBERT FORKE: Honorables sénateurs, je demande pour moi l'indulgence dont on a fait preuve à l'égard de certains honorables préopinants, c'est-à-dire qu'on veuille bien appliquer à un bill dont nous serons bientôt saisis les remarques que je vais faire à propos de celui-ci. Je ne prendrais pas la parole, si je ne tenais à protester contre les mesures projetées. Je sais fort bien que la majorité des habitants de ma province ne les verront pas d'un bon œil. Je comprends que je ne peux apporter aucun argument nouveau soit contre ou pour la protection, le libre-échange ou le tarif modéré. On a discuté à l'infini toute cette question et l'on ne peut que surveiller de près les modifications projetées au tarif.